

DEFAUT a Oliuier Morel Es^r S^r deladurantais demandeur En Requête repondüe le dernier Octobre de l'année dernière, Contre Jean Pilotte habitant de la Seigneurie de Lauzon Et René Fezeret arquebusier et Marie Carlier Sa femme demeurant a ville marie, Faute d'Estre comparus ou personne pour Eux aux assignations a Eux données, Scauoir ausd. Pilotte par Exploit du douze 9^{me} dernier Et lautre du quatorze Ensuiuant ausd Fezeret Et Sa femme, Et soit signifié.

BOCHART CHAMPIGNY

Du vingtie. Mars gbi^e quatre vingt seize.

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou Estoient Monsieur l'Intendant. Maistres Louïs Roüier de Villeray 1^r Con^{rs} Nicolas dupont de Neuville, Jean baptiste Depeiras, Charles denis de Vitré, Claude de Bermen delamartiniere Et pierre Noel legardeur Con^{rs} Et françois Mag^{ne} Ruette dauteüil procureur genal

SUR LA REQUÊTE verballe d'Oliuier Morel Es^r Sieur de Ladurantais a ce quil plaise au Conseil commettre vn de Messieurs pour En consequence d'arrest du Six nouembre gbi^e quatre vingt treize, Interroger françois Rocheureau Sur les Faits resultant dud arrest LE CONSEIL a commis Et commet M^o Jean baptiste Depeiras Con^{rs} pour led Interrogatoire veu Estre fait droit ainsy que de raison.

BOCHART CHAMPIGNY

ENTRE Nicolas BLIN appellant de Sentence de la Preuosté de cette ville En datte du 18^e aoust dernier Et anticipé, d'vne part, Et adrien BORDERAU Intimé et anticipant dautre part, oüy le Rapport de Maistre Charles Denis de Vitré Con^{rs} DIT A ESTÉ par le Conseil que Les Partyes compteront Sur les pieces Et Escrits par Elles produits pardeuant led Rapporteur, pour leur Estre Ensuite fait droit ainsy que de raison /.

BOCHART CHAMPIGNY
